

Auktorisoidun kääntäjän tutkinto
13.12.2008

Kielipari ranska-suomi
Erikoisala: laki ja hallinto

Laadi oheisesta tekstistä käännös tekstissä mainitulle suomalaiselle osapuolelle viranomaisen päätöksentekoa varten.

Toimeksianto on kuvitteellinen.

CONTRAT DE MARIAGE

Après mûre réflexion, les soussignés :

Monsieur : nom et prénoms : Desfarge Michel, Robert
Né le : 22 mars 1968
De nationalité : suisse
De religion : musulmane

Et Madame : nom et prénoms : Lehtonen Mia, Johanna
Née le : 17 décembre 1972
De nationalité : finlandaise
De religion : protestante

Ont convenu de ce qui suit :

Nous sommes d'accord que notre mariage n'est pas limité dans le temps et qu'ensemble, nous construisons une relation dans la durée.

Après le mariage, nous établirons notre demeure d'abord à Neuchâtel.

I. La religion

Chacun des époux entend garder sa religion et s'engage à respecter la liberté de religion et de culte de l'autre, y compris le droit de changer de religion.

II. Les enfants

Ceux qui naîtront du mariage recevront une éducation religieuse dans les deux religions, **ou bien** mari et femme décident maintenant de faire le choix de les éduquer dans la religion musulmane. Indépendamment de ce qui précède, les enfants choisiront librement à leur majorité religieuse qui est à 16 ans. Les parents respecteront leur choix et garantiront les liens parentaux au-delà du choix religieux. Les enfants porteront des noms neutres.

III. La monogamie

Le mari et la femme attestent qu'ils ne sont pas déjà mariés au moment de conclure ce mariage-ci. Chacun s'engage à ne pas épouser une autre personne tant que ce mariage est légalement maintenu.

IV. La dissolution du mariage

En cas de divorce ou de décès, et pour les questions liées à la succession, le droit suisse sera appliqué, même si les époux auront établi domicile à l'étranger.

V. Le décès

Les deux conjoints sont d'accord sur la procédure suivante pour le décès d'un époux ou d'un enfant : *enterrement dans un cimetière religieux pour l'époux et les enfants, et rapatriement du corps dans le pays d'origine pour l'épouse.*

Signature
Michel Desfarge

Signature
Mia Lehtonen